

Joël Cavret est désigné secrétaire de séance.

Jérôme Fauconnier remercie Victor Vecchiato et Jean-Pierre Agresti d'accueillir le conseil communautaire pour inaugurer la nouvelle commune de Châtel en Trièves.

Approbation du compte rendu du conseil du 13 mars 2017

Arrivée Guillaume Gontard

☞ Adopté à l'unanimité

1- Modification des statuts de l'EP-SCOT de la grande région grenobloise

Le comité syndical de l'établissement public du SCOT de la Grande Région de Grenoble a adopté lors de sa séance du 8 mars 2017 un projet de modification statutaire.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-20 et L.5711-1 du CGCT, ce projet est soumis à l'avis des membres de l'établissement public qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la modification des statuts de l'Ep SCOT de la Grande Région de Grenoble.

Arrivée Ameline Diénot, Laurent Viallard, Jean Bernard Bellier

☞ Adopté à l'unanimité

2- Approbation des comptes de gestion 2016

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Ecoles
- Budget Tourisme
- Budget Chauffage Bois Mens
- Budget Immobilier la Croizette
- Budget « collecte et traitement des déchets »
- Budget Eau Potable

dressés, pour l'exercice 2016, par Mme la Trésorière de Mens, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Approbation des comptes de gestion 2016

☞ Adopté à l'unanimité

3- Approbation des Comptes Administratifs 2016 et affectation des résultats

Budget principal

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016 :	360 472,61 €
Résultat reporté :	- 160 293,00€
Résultat de clôture 2016 :	200 179,61 €
Solde des restes à réaliser 2016 :	+ 92 025 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 292 204,61 €	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 89 651,48 €
Résultat reporté :	940 288,53 €
Résultat de clôture 2016 :	1 029 940,01 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2016 et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2016 comme suit :
 - **200 179,61 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **1 029 940,01 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget écoles

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016 :	- 33 292,02 €
Résultat reporté :	- 12 792,13 €
Résultat de clôture 2016 :	- 46 084,15 €
Solde des restes à réaliser 2016 :	- 1 370,84 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de -47 454,99 €	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016 :	47 336,65 €
Résultat reporté :	118,34 €
Résultat de clôture 2016 :	47 454,99 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2016 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2016 comme suit :
 - **47 454,99 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2016)
 - **- 46 084,15 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses

Budget Tourisme

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016 :	7 186,11 €
Résultat reporté :	67 567,64 €
Résultat de clôture 2016 :	74 753,75 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016 :	0 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2016 :	0 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2016 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2016 comme suit :
 - **74 753,75 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes

Budget Chaufferie Bois

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016 :	- 587,34 €
Résultat reporté :	- 14 327,05 €
Résultat de clôture 2016 :	- 14 914,39 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016 :	4 661,75 €
Résultat reporté :	25 177,17 €
Résultat de clôture 2016 :	29 838,92 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2016 et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2016 comme suit :
 - **14 914,39 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2016)
 - **14 924,53 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002-Recettes
 - **- 14 914,39 €** reportés en section d'investissement au compte 001 - Dépenses

Budget Immobilier la Croizette

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016 :	290,70 €
Résultat reporté :	17 881,50 €
Résultat de clôture 2016 :	18 172,20 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016 :	5 548,83 €
Résultat reporté :	38 668,31 €
Résultat de clôture 2016 :	44 217,14 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2016 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2016 comme suit :
 - **18 172,20 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes

- **44 217,14 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget Collecte et traitement des déchets

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016 :	101 109,83 €
Résultat reporté :	380 802,26 €
Résultat de clôture 2016 :	481 912,09 €
Solde des restes à réaliser 2016 :	- 7 800,00 €
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 474 112,09 €</i>	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016 :	147 927,01 €
Résultat reporté :	239 244,99 €
Résultat de clôture 2016 :	387 172,00 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les **résultats 2016** comme suit :
 - **481 912,09 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **387 172,00 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget eau potable

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 192 767,95 €
Résultat reporté :	- 193 624,14 €
Résultat de clôture 2016 :	- 856,19 €
Solde des restes à réaliser 2016 :	+ 23 045,00 €
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 22 188,81 €</i>	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 8 145,07 €
Résultat reporté :	+ 136 895,63 €
Résultat de clôture 2016 :	+ 145 040,70 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2016 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2016 comme suit :
 - - **856,19 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
 - **+ 145 040,70 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Jérôme Fauconnier quitte la salle pendant le vote.

Vote : Approbation des comptes administratifs 2016 et affectation des résultats

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Approbation des budgets primitifs 2017

Jérôme Fauconnier rappelle les nombreuses discussions à propos des finances de la CCT ces 2 dernières années entre les différentes baisses de dotations de l'Etat et les dépenses supplémentaires auxquelles la collectivité a dû faire face. Suite à l'étude Stratorial et grâce à l'accord avec les communes sur les surcoûts de la compétence « Vie scolaire » et grâce aussi au produit fiscal supplémentaire, il y a eu 821 000€ de recettes supplémentaires entre 2012 et aujourd'hui qui ont permis de garder un budget équilibré. Tout ce qui était obligatoire a pu être pris en charge mais cela a nécessité également une gestion rigoureuse dans les services avec des recherches actives d'économies et/ou de financements. Le budget donne parfois l'impression d'augmenter en raison des aides sur certains projets mais le besoin de financement total n'augmente pas et reste identique malgré la baisse des dotations de l'Etat. Le Président remercie les services pour l'effort conséquent fait.

Michel Picot s'interroge sur les 700 000€ de charges supplémentaires.

Victor Vecchiato expliquent que les actions de la CCT gonflent le budget : TEPCV, actions sur la forêt, ADS en année pleine, LEADER...

Le programme TEPCV trouble l'analyse car cette opération s'étale sur plusieurs années et que la totalité des subventions n'arriveront qu'en 2018.

Laurent Viallard s'interroge sur la différence entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé pour la Taxe d'Habitation.

Cette différence est liée à la mesure « demi part veuves » instaurée en 2017.

L'équilibre est atteint en 2017 grâce à la fiscalité. L'effort fiscal pèse indifféremment sur tous les Trièvois car il n'a pas été possible d'arriver à la solution d'un pacte financier.

Michel Picot souligne la difficulté de ce pacte financier pour certaines communes. Il aurait souhaité que le choix fiscal porte sur le foncier bâti au lieu de la taxe d'habitation ce qui aurait un peu moins impacté les habitants.

Guillaume Gontard n'a rien à dire sur la situation dans laquelle se trouve la CCT ni sur ce budget qui est à l'équilibre mais, à mi-mandat, il souhaiterait changer la manière de travailler. Il constate qu'en 4 ans, il y a eu 4 points d'augmentation sur les taux et qu'il n'existe pas d'autres solutions que la fiscalité donc l'année prochaine, cette augmentation sera reconduite. Il le regrette. 20 communes étaient partantes pour suivre les résultats de l'étude Stratorial. Il lui paraît dommage d'abandonner ce travail et il lui semble important de continuer sur cette voie.

La fiscalité touche les habitants et doit donc se raisonner sur plusieurs années (mandat) avec une réflexion à long terme à mener en collaboration avec les communes.

Il souligne également la crise de confiance et la défiance des habitants à l'égard de la Communauté de communes du Trièves. Il est donc essentiel de se poser la question de la méthode et de trouver un fonctionnement satisfaisant pour le territoire et pour les habitants. Il souhaite une réflexion sur la gouvernance. Un travail concret de concertation entre élus et habitants pourrait rendre de la confiance envers la Communauté de communes du Trièves. Il faudrait arriver à avancer ensemble à travers le pacte fiscal et avec les communes. Il suggère la mise en place d'un groupe de travail car il n'est pas possible de construire un projet de territoire uniquement en bureau. Le moment lui semble opportun d'élaborer un projet pour retrouver des liens à mi-mandat.

Jérôme Fauconnier souligne qu'il sera possible, à travers le chantier de la révision des statuts, de travailler ensemble. Quant à la crise de confiance, il serait souhaitable que les conseillers communautaires s'investissent dans leurs conseils municipaux en faveur de la Communauté de Communes. Le mouvement doit se faire dans les 2 sens. La Communauté de communes du Trièves ne peut être toujours tenue responsable de certaines difficultés rencontrées dans les communes. Les conseillers sont aussi responsables de l'image que peut avoir la Communauté de communes du Trièves sur le territoire.

Selon Jean-Pierre Agresti, il convient d'accompagner la réflexion sur le niveau d'équipement d'investissement de chaque commune, certaines ayant un déficit d'équipement. Il ne suffit donc pas de seulement parler de l'impôt. Pour créer de la solidarité et de la mutualisation, il est indispensable de réfléchir et travailler ensemble.

Pour Pierre Suzzarini, le travail mené autour des finances est insuffisant car trop comptable. Il conviendrait de réfléchir à un projet de territoire à caractère intercommunal pour arriver à une entité Trièves et retrouver la confiance.

Pour Frédérique Puissat, les débats pluriels ont lieu en commission et il convient de ne pas opposer le bureau et le conseil communautaire. C'est compliqué d'avoir une grande intercommunalité en milieu rural. Il est possible de refaire un séminaire, de travailler en conseil des maires mais il faut éviter de faire des strates. Aujourd'hui, c'est un territoire apaisé qui travaille et c'est plutôt positif.

Le Président rappelle qu'avec le travail sur les compétences, en raison des évolutions législatives, à la fois sur l'eau et l'assainissement et la compétence GEMAPI, ou sur l'accueil des gens du voyage, il y a beaucoup de travail à faire ensemble.

Sur l'eau et l'assainissement où beaucoup est à faire, les communes auront besoin d'aide souligne Jean François Helly.

Michel Picot revient sur l'étude Stratorial et la nécessité de renforcer la gouvernance ; le sujet est important mais nécessite une préparation afin de faire émerger des thématiques permettant d'avancer.

Claude Didier a des doutes quant au territoire apaisé. Quand on discute avec les habitants du Trièves, les choix budgétaires opérés depuis le début du mandat pèsent beaucoup : ski, aides à la culture, OT fermé... tout ceci n'est pas bien vécu par la population. Effectivement, le budget est à l'équilibre mais poursuivre dans ce climat n'est pas une réussite pour obtenir la confiance des habitants. Il souhaite le retour d'une politique plus dynamique. Le Trièves a un savoir-faire participatif mais le temps n'est jamais pris en amont pour associer la population et les associations à la réflexion. La meilleure manière de défendre l'identité Trièves est de faire participer les habitants. Par exemple, la manière dont a été élaboré le contrat de ruralité est caricaturale.

Jérôme Fauconnier explique que, dans le cas du contrat de ruralité ou du contrat « Ambition Région », la collectivité n'a pas disposé de beaucoup de temps. Il fallait aller vite de manière à toucher les subventions en 2017. Pour les subventions aux associations, il ne peut être question de coupes sévères, la collectivité est revenue au même niveau qu'avant la fusion. Sur le social, le Président rappelle l'important investissement dans les écoles et la petite enfance.

Pour répondre à Guillaume Gontard, l'exécutif doit faire avancer la CCT mais il est d'accord pour réfléchir à trouver un moyen pour faire participer plus d'élus.

Yann Souriau soulève la question du PLUI qui nécessite une préparation avant le prochain mandat. Il partage cet appétit pour travailler sur un projet structurant et collectif.

Pour le Président, le PLUI est le problème des communes et pas celui de la Communauté de communes du Trièves. Pour construire un PLUI, il faut un minimum de communes motivées pour le faire. La CCT n'a pas actuellement les moyens pour porter ce projet et le conseil des maires semble être l'endroit le plus adapté pour se saisir de ce thème.

A propos des subventions versées aux associations, Claude Didier est surpris par le décalage des sommes dédiées à l'Etrier et à Recycl'art.

Pour le Président, il est impossible de soutenir 2 associations qui font sensiblement la même chose sans être exactement sur la même échelle, l'une ayant une vocation à l'insertion de personnes. Il a rencontré les responsables des 2 associations afin de les inciter à travailler ensemble. Aujourd'hui, le règlement d'accès aux déchetteries est très strict, il est donc préférable de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Guillaume Gontard trouve dommage d'opposer 2 associations qui font un travail formidable sur le territoire. Pour conclure, Laurent Viillard soumet une proposition : concernant le reste à affecter, et la différence entre les enfants qui peuvent aller au ski et ceux qui n'y vont pas car les communes ne peuvent pas assumer cette charge, il souhaiterait que la Communauté de communes du Trièves participe à cette charge afin de permettre à tous les enfants des écoles de s'approprier la montagne.

Jérôme Fauconnier rappelle l'effort important de la CCT (5 millions d'euros) en faveur du groupe et du restaurant scolaire de Monestier de Clermont qui auraient dû revenir aux communes si elles avaient gardé la compétence « Vie scolaire ». Il lui semble donc que les communes peuvent faire un effort pour les sorties ski des enfants.

Vote : Budget Principal - Vote du budget primitif 2017

☞ Abstentions : 8 Pour : 29

Vote : Budget Ecoles - Vote du budget primitif 2017

☞ Adopté à l'unanimité

Michel Picot revient sur le sujet des sentiers qui, pour lui, constitue une richesse à vocation touristique mais pour lequel, il manque un niveau de coordination entre la CCT et les communes.

Il y a un travail partagé entre la forêt et les sentiers PDIPR ; le service « Patrimoine » a récupéré cette compétence. D'importants travaux sont à effectuer mais la collectivité est confrontée à un manque de moyens. Des bénévoles s'occupent des sentiers mais il convient de réfléchir à comment articuler le tout. Aujourd'hui, le service « Tourisme » n'a pas les moyens d'assumer cette coordination. Par contre, il est possible de réclamer au service « Tourisme » les fiches de sentiers afin de les mettre à disposition des touristes dans les mairies et les campings par exemple, explique le président.

Vote : Budget Tourisme - Vote du budget primitif 2017

☞ Abstentions : 3 Pour : 34

Une étude est prévue afin d'étudier des solutions alternatives et la mutualisation des chaufferies bois du territoire.

Vote : Budget Chaufferie Bois - Vote du budget primitif 2017

☞ Adopté à l'unanimité

La zone de la Croizette est entièrement occupée ; la possibilité d'achat de terrain supplémentaire est-elle envisagée demande Guillaume Gontard.

Pour Gérard Dangles, il n'est pas possible d'étendre la zone car la Communauté de communes du Trièves n'est pas propriétaire des terrains autour et les propriétaires actuels ne souhaitent pas vendre.

La création de la Maison du Trièves est pourtant prévue sur cette zone demande Yann Souriau

La zone d'implantation de cette Maison n'est pas définie ; aujourd'hui, la collectivité est en phase de réflexion et d'inventaire des différentes personnes qui s'occuperaient de cette maison indique Gérard Dangles.

Vote : Budget Immo la Croizette - Vote du budget primitif 2017

☞ Adopté à l'unanimité

Vote : Budget Eau - Vote du budget primitif 2017

☞ Adopté à l'unanimité

Vote : Budget Collecte et traitement des Déchets - Vote du budget primitif 2017

☞ Adopté à l'unanimité

5- Vote des taux d'imposition 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux 2017	Rappel taux 2016
CFE	28,12%	28,12%
Taxe d'habitation	9,78%	8,78%
Taxe Foncier bâti	2,00%	2,00%

Taxe Foncier non bâti	2,99%	2,99%
------------------------------	-------	-------

Guillaume Gontard rappelle que l'impact sur les familles n'est pas le même selon que l'augmentation porte sur la taxe d'habitation ou sur le foncier. Il regrette ce choix d'autant plus que les familles ont déjà largement contribué aux dépenses liées aux services. Il est nécessaire que les communes soient en cohérence avec la CCT sur la question fiscale et il convient de réfléchir à long terme sur ce sujet de manière à mesurer l'impact direct sur les habitants.

Jérôme Fauconnier souligne l'importance de faire peser l'augmentation sur les principaux utilisateurs des services de la CCT. Appuyer sur le foncier pénalise les entreprises et certaines voient leur taux augmenter régulièrement par le biais de l'harmonisation de la CFE. Il s'agit d'une décision politique et le choix porte cette année sur une hausse du taux de la TH.

Vote : Vote des taux d'imposition 2017

☞ **Abstentions : 3 Contre : 10 Pour : 24**

6- Révision des attributions de compensation

Vu les délibérations du 19 décembre 2016 et du 30 janvier 2017 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Trièves approuvant à l'unanimité dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation les rapports de la CLECT du 5 décembre 2016 et du 9 janvier 2017 concernant :

- Le financement du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire
- La fermeture du bureau d'information touristique au col de l'Arzelier et la restitution du bâtiment Col Chic à la commune de Château Bernard
- L'ajustement des attributions de compensation des communes ayant délégué tout ou partie de la compétence Ecoles à la CCT compte tenu de la hausse constatée du coût de fonctionnement de la compétence entre 2011 et 2016
- La fermeture du bureau d'information touristique de Monestier de Clermont
- L'imputation des attributions de compensation destinées au financement de la participation de la CCT au déploiement du Très Haut Débit par le Conseil Départemental en section d'investissement comme le permet la nouvelle rédaction de l'article 1609 nonies C du CGI.

Vu les délibérations de tous les conseils municipaux des communes membres approuvant les rapports de la CLECT du 5/12/2016 et de la CLECT du 9/01/2017.

Le conseil communautaire est invité à arrêter les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la communauté de communes du Trièves **à compter du 1er janvier 2017** tels que présentés dans le tableau ci-après :

	AC d'investissement THD jusqu'en 2024	Attributions de compensations de fonctionnement à/c du 01/01/2017
Avignonet	-1 965,00	127 268,90
Château Bernard	-5 530,00	-2 216,25
Chichilianne	-4 164,00	-13 681,00
Clelles	-6 792,00	4 397,00
Châtel en Trièves	-5 374,00	287 554,00
Ex St Sébastien	-2 733,00	101 379,00
Ex Cordéac	-2 641,00	186 175,00
Cornillon en Trièves	-1 939,00	10 021,00
Gresse en Vercors	-13 793,00	92 706,55
Lalley	-3 539,00	-5 904,00
Lavars	-1 913,00	130 598,00
Mens	-17 124,00	-60 890,00
Monestier de Clermont	-11 789,00	-141 968,19
Monestier du Percy	-3 617,00	-10 980,00
Percy	-1 444,00	-8 390,00
Prébois	-1 640,00	-10 466,00
Roissard	-3 149,00	-8 692,87
Sinard	0,00	75 047,58
St Andéol	-1 848,00	-1 732,26
St Baudille et Pipet	-3 513,00	-16 138,00
St Guillaume	-2 420,00	14 627,47
St Jean d'Hérans	-2 720,00	298 783,00

St Martin de Clelles	-1 796,00	-9 032,00
St Martin de la Cluze	-5 387,00	70 628,14
St Maurice	-2 264,00	-7 052,00
St Michel les Portes	-3 071,00	-14 036,00
St Paul les Monestier	-2 329,00	-13 353,27
Treffort	-1 614,00	101 594,45
Tréminis	-3 578,00	664,00

L'attribution de compensation est négative: La commune verse à la CCT

L'attribution de compensation est positive : La CCT verse à la commune

Vote : Révision des attributions de compensation

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps plein pour renforcer la cellule « suivi projets techniques » dont les missions principales seront :

Rédaction et suivi des marchés publics

Suivi des assurances

Suivi de la téléphonie

Gestion des contrats de maintenance

Commandes de fournitures administratives et produits d'entretien

Aide administrative pour le service entretien du patrimoine.

Ce poste permettra à l'actuel responsable des marchés publics d'évoluer vers des missions de suivi de projets en collaboration avec le responsable patrimoine. Il est ouvert en interne et sera ouvert en externe que s'il n'y a aucune candidature en interne. Ce poste sera financé en partie dans le cadre du contrat de ruralité (voir infra).

Par ailleurs, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à 2 heures hebdomadaires pour assurer l'entretien des locaux du service tourisme à Clelles.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Contrat de ruralité : sollicitation des aides de l'Etat pour renfort ingénierie projets

Dans le cadre du contrat de ruralité signé le 7 février dernier, une fiche action concerne le renfort de l'ingénierie de la CCT compte tenu des nombreux projets en cours ou à venir : construction restaurant scolaire Monestier de Clermont, Groupe scolaire 6 classes Monestier de Clermont, Rénovation thermique du bâtiment de Mix'Âges à Mens, Isolation par l'extérieur de l'EPHAD l'Age d'Or à Monestier de Clermont, Mise aux normes Maison de santé à Monestier de Clermont,...

Il est proposé au conseil communautaire ci-dessus, de solliciter les aides de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité pour renforcer l'équipe ingénierie projets de la CCT.

Plan de financement année 2017:

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Assistant cellule projets	20 000 €	ETAT- FSIL Contrat de ruralité	13 000 €	65 %
		Autofinancement CCT	7 000 €	35 %
TOTAL DES DEPENSES	20 000 €	TOTAL DES RECETTES	20 000 €	100 %

Jérôme Fauconnier salue le travail accompli avec le pacte scolaire qui démontre l'envie de travailler ensemble. Il demande aux délégués communautaires de transmettre ses remerciements aux conseillers municipaux pour avoir ainsi permis, grâce à la solidarité territoriale, la réalisation du projet du groupe scolaire de Monestier de Clermont.

Vote : Contrat de ruralité : sollicitation des aides de l'Etat pour renfort ingénierie projets

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Cession du bâtiment polyvalent intercommunal « col chic » à la commune de Château Bernard

Le 14 mai 2004, la commune de Château Bernard cédait, pour l'euro symbolique, à la communauté de communes du canton de Monestier de Clermont (aujourd'hui communauté de communes du Trièves) un bâtiment polyvalent sis sur la commune de Château Bernard comprenant :

Des locaux à usage d'ateliers et stockage

Des sanitaires

Des bureaux

Une salle d'animation.

Suite à la réorganisation du service « Tourisme » de la communauté de communes (création d'un pôle tourisme à Clelles et accueil dans les bureaux d'information touristique à Mens et Gresse en Vercors), cette dernière n'a plus d'intérêt à conserver ce bâtiment dont la reconversion pour une autre destination (habitat,

bureaux,...) s'avèrerait particulièrement couteuse et ne répondrait pas aux besoins de la commune de Château Bernard dans le cadre des activités du site touristique du col de l'Arzelier.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la cession de ce bâtiment à l'Euro symbolique à la commune de Château Bernard et à autoriser le Président à signer l'acte de cession et tous les documents relatifs à ce dossier.

D'autres équipements vont être concernés ; dans un souci d'économie ne seront conservés que les bâtiments nécessaires à la Communauté de communes du Trièves. Le Président précise que les frais de cession sont supportés par la CCT.

Vote : Cession du bâtiment polyvalent intercommunal « col chic » à la commune de Château Bernard

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement pour l'année 2016 pour assurer :

Une mission de gestion des paies des animateurs occasionnels des services enfance jeunesse sur les mercredis et vacances scolaires.

Une mission d'accompagnement de formation sur la mise en place de la réforme scolaire et les évolutions du service enfance jeunesse

Les engagements de chaque partie sont définis par convention. Le montant prévisionnel de ce partenariat s'élève à 41 000 € répartis comme suit :

3 000 € d'accompagnement

2 000 € de frais de gestion des fiches de paie

36 000 € de paie d'animateurs occasionnels

Vote : Renouvellement de la convention avec la ligue de l'enseignement

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Délégation d'attribution au Président pour la vente des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

La communauté de communes s'est engagée dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction des consommations sur le territoire. Celle-ci a été déclinée dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique et une grande partie des actions réalisées correspond à des opérations éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) que la communauté de communes peut vendre librement sur un marché de gré à gré où la valeur des CEE est négocié avec l'obligé (ou son courtier).

La communauté de communes du Trièves a ouvert un compte sur le registre officiel des certificats d'économies d'énergie, EMMY, et abonde son compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Chaque dossier est ensuite instruit par les services du pôle national des CEE (PNCEE) et pour chaque opération acceptée, le compte de la communauté de communes est incrémenté du montant de kWh cumac correspondant. Une fois le compte abondé, la communauté de communes du Trièves peut proposer à la vente les kWh cumac dont elle dispose selon un système de bourse où se rencontrent l'offre et la demande avec des fluctuations de prix très rapides.

Pour réaliser la vente des CEE au meilleur prix possible, il est nécessaire d'être très réactif puisque la validité des prix d'achat proposés est en général d'une demi-journée.

Il est donc proposé au conseil de bien vouloir déléguer au Président le soin de réaliser tout acte de cession de certificats d'économie d'énergie pour le compte de la communauté de communes du Trièves.

Vote : Délégation d'attribution au Président pour la vente des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Marché « traitement des ordures ménagères résiduelles »

Dans le cadre du renouvellement du marché traitement des ordures ménagères résiduelles, une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert par avis d'appel en concurrence en date du 03/03/2017 a été lancée en vue de conclure ce marché de service. 2 candidatures ont été reçues.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 04 avril 2017 propose au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux-disante : **Entreprise IDEX ENVIRONNEMENT 148/152, Route de la Reine – CS60049 92513 Boulogne-Billancourt Cedex**. Le montant du traitement à la Tonne est de 104 € HT. Le conseil est invité à autoriser le Président à signer le marché.

Vote : Marché « traitement des ordures ménagères résiduelles »

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Avenant de prolongation de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets Papiers

Il convient de prendre un avenant de prolongation de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets Papiers jusqu'au 31 octobre 2017.

Vote : Avenant de prolongation de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers

☞ Adopté à l'unanimité

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- **Mission locale :** Un plan d'actions pour 2017 a été présenté le 6 avril dernier. Celui-ci se décline en 4 axes. Fin 2016, la mission locale a mis en place la « garantie jeunes » qui permet un accompagnement personnalisé pendant 1 an avec une allocation forfaitaire mensuelle. 10 jeunes de la Matheysine et du Trièves sont entrés dans ce dispositif. Le Président de la Mission locale souhaite rencontrer les élus du Trièves afin d'expliquer ce projet. Claude Didier propose de l'inviter en conseil communautaire afin que les communes soient sensibilisées. Cette intervention est prévue mais n'aura pas lieu avant l'automne car plusieurs interventions sont d'ores et déjà inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils indique Jérôme Fauconnier.
- **Réunion relative au problème des loups pendant la saison pastorale :** Une réunion est prévue le 2 mai prochain à 17h30 à Chichilianne. Le propos de cette réunion est de faire un point sur la responsabilité pénale de chacun et de se coordonner pour se soutenir les uns et les autres de manière à anticiper au mieux et ainsi éviter de se trouver en situation difficile à la fois pour les éleveurs et pour la fréquentation touristique.
- **Réunion de travail sur les statuts :** Il convient de prévoir une réunion afin de revoir ce qui avait été mis en place à l'époque mais qui ne correspond plus aujourd'hui : nouvelles compétences, GEMAPI etc.... Un toilettage est nécessaire. Laurent Viallard regrette l'utilisation du terme « toilettage », il préfère utiliser « mise en conformité ». S'agissant d'une initiative interne de la CCT, il sera toujours possible de discuter cette possibilité indique le Président.
- **CLECT :** la CLECT sera convoquée d'ici l'été pour faire point sur les attributions de compensation relative à la vie scolaire par rapport à la création de la commune de Châtel en Trièves.
- **CIID :** la commission se réunira le 14 avril prochain à 10h30 à la CCT ; le quorum est nécessaire.
- **Maison de santé :** Une réunion est prévue le 2 mai prochain à 20h30 dans la salle du cinéma de Clelles. Les professionnels de santé ont été invités.
- **Des Vitraux pour la chapelle de Trézanne :** Ameline Diénot explique le projet d'installation de vitraux contemporains dans la chapelle de Trézanne. Le suivi du chantier est confié aux jeunes de la commune de St Martin de Clelles. Il s'agit d'une belle initiative qui participe à l'attrait touristique du territoire. Elle distribue des flyers « Appel à participation » car même modeste, un don peut contribuer à ce projet.
- **Réalisation d'un diagnostic social pour l'espace de vie sociale « Mix'Agés » et pour le centre social « le Granjou » :** un espace de vie sociale verra le jour d'ici la fin de l'année sur Mens. Le diagnostic social participatif et partagé permettra à chacun, élus et habitants, d'avoir conscience que 2 équipements sociaux à vocation globale existent sur le territoire.
- **Sur les Pas des huguenots spécial Isère, randonnée du 22 au 30 septembre 2017 :** Gérard DANGLES distribue un flyer précisant les modalités de la randonnée sur 9 jours mais il est possible de ne faire qu'une étape.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.